



Info Express

Le bulletin d'information de Burnhaupt-le-Bas

Novembre

2023

CONCOURS MAISONS FLEURIES

Le concours des « Maisons Fleuries », organisé chaque année par la commune, a pour objectif de récompenser les actions menées par les Burnhauptois en faveur du fleurissement de leurs maisons, balcons, fenêtres, murs, jardins, cours et terrasses. C'est Laurent Finck, adjoint au maire, qui a parcouru le village muni de son appareil photo afin de pouvoir proposer à la commission cadre de vie d'élire les gagnants de chaque catégorie. La soirée jury s'est tenue en mairie le 21 septembre dernier.

La municipalité adresse ses félicitations aux gagnants pour leur passion qui embellit la commune et au service technique municipal pour le fleurissement des espaces verts et des nouveaux massifs, particulièrement réussi cette année.

Catégorie « Fenêtres et balcons »

- 1er Prix : Marie et André GENSBITTEL
- 2e Prix : Mireille et Daniel KNIBIHLER
- 3e Prix : Chantal et René TSCHAEN
- 4e Prix : Michèle et Roger RINGENBACH
- 5e Prix : Danièle et Maurice DIETRICH

Catégorie « Maisons fleuries »

- 1er Prix : Mireille et René BOLLE-REDDAT
- 2e Prix : Paulette et Dominique BRAY
- 3e Prix : Elisabeth SPENLINHAUER
- 4e Prix : Lise et Kumarane MOUTTOU
- 5e Prix : Astride et Jean-Claude CORTINOVIS



CHASSE : CALENDRIER DES BATTUES 2023-2024

- Dimanche 19 & 26 novembre
- Dimanche 3, 10, 17, 24 & 31 décembre
- Dimanche 7, 14, 21 & 28 janvier
- Jeudi 1 février

NOUVEAU COMMERÇANT AMBULANT

Bienvenue au Food Truck BRIGITTE ROTISSERIE qui sera présent devant l'ancienne caserne, rue Principale, tous les mardis de 16h à 19h30.

LA BULLE

La bibliothèque LA BULLE sera fermée du 26 décembre au 2 janvier inclus.

CONCERT DE NOËL - ECRIN

L'association ECRIN a le plaisir de vous inviter à un concert de l'Avent d'exception, le dimanche 17 décembre à 17h en l'église paroissiale Saints Pierre et Paul. En effet, sous la direction de ses 2 jeunes chefs, le Choeur d'hommes "Liederkrantz" d'Attenschwiller avec sa quarantaine de chanteurs amateurs se produira avec un répertoire varié pour partager sa passion du chant a capella à quatre voix.

Entrée libre. Collecte pour la restauration du grand orgue Schwenkedel.



Vous êtes un artiste et vous souhaitez partager votre talent ? Participez à notre exposition "Un tour d'art", les 9 & 10 mars 2024 !

Informations et inscriptions en mairie.

CONCOURS PHOTO BURNHAUPT-LE-BAS AU FIL DES SAISONS

Comme annoncé dans le dernier bulletin municipal, nous avons décidé d'organiser un jeu photographique libre et gratuit.... Vous avez jusqu'au 31 décembre 2023 pour photographier votre village : parce que chaque saison a un charme particulier et pour vous permettre de choisir votre lumière préférée !

Les photos seront exposées lors de notre exposition "Un tour d'Art" en mars 2024 et les plus belles photos seront récompensées selon des catégories (nature, insolite, noir et blanc, prix jeunesse, prix amateur ...)

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce concours gratuit est ouvert à tous les photographes amateurs. Seulement 4 photos par personne sont acceptées. Chaque participant déclare être l'auteur de la photo soumise. La photo doit avoir été prise sur la commune de Burnhaupt-le-Bas. Les images pourront être utilisées par la commune en dehors du concours et des expositions suivant la remise des prix. La photo devra être envoyée au format numérique « JPG » en pièce jointe d'un email à : mairie@burnhaupt-le-bas.fr

Le nom du fichier photo devra être sous la forme «nom-prénom.jpg».

Dans le contenu du mail sera inscrit :

- Les nom et prénom du participant,
- L'adresse postale et le n° de téléphone du participant,
- L'email du participant.



INFORMATION PRATIQUE OUVERTURE D'UN MEUBLÉ DE TOURISME

Vous louez un appartement sur Airbnb? Vous louez une maison à l'usage exclusif du locataire pour une clientèle de passage? L'Office de Tourisme de la Vallée de la Doller et du Soultzbach a édité des documents d'informations pratiques à destination des personnes souhaitant ouvrir un meublé de tourisme dans notre vallée.

Ces documents sont également disponibles à l'Office de Tourisme, ainsi que sur le site Internet de la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach.

<https://www.cc-vallee-doller.fr/je-souhaite-ouvrir-un-gite/>

Vous y trouverez notamment les CERFA et déclarations obligatoires à remplir par tous les propriétaires.

LE REPAS DES AÎNÉS

Le repas des aînés aura lieu le dimanche 10 décembre. Les personnes concernées recevront un courrier dans les boîtes aux lettres avec un talon réponse à transmettre en mairie.

GRANDIR À BURNHAUPT AU MARCHÉ

Lors du Schnoga Fritig Markt, rue du stade, le vendredi 8 décembre, l'association GAB (Grandir à Burnhaupt) tiendra un stand de boissons chaudes au bénéfice de l'école. Saint-Nicolas passera lors de ce marché, entre 17h30 et 18h.

BOITE AUX LETTRES DU PERE NOËL

Attention les enfants, ouvrez bien les yeux, la boîte aux lettres du Père Noël va prochainement faire son apparition devant la mairie ! Les enfants ont jusqu'au 19 décembre pour écrire leur lettre. N'oubliez pas d'indiquer votre nom, prénom et adresse soit sur le courrier soit au dos de l'enveloppe



Mairie de Burnhaupt-le-Bas

25 rue Principale
68520 Burnhaupt-le-Bas
03 89 48 70 61

<http://burnhaupt-le-bas.fr>
mairie@burnhaupt-le-bas.fr

Horaires d'ouverture :
Lundi 10h-12h 14h-19h
Mardi fermé
Mercredi 10h-12h 14h-18h
Jeudi 14h-19h
Vendredi 10h-12h 14h-18h



Responsable de publication :
Alain GRIENEISEN
Rédaction :
Céline CHARPENTIER

Imprimé par nos soins
Ne pas jeter sur la voie publique



Info Express

Le bulletin d'information de Burnhaupt-le-Bas

Novembre

20
23

CONSIGNES HIVERNALES

L'hiver s'installe, il est demandé aux riverains de toutes les rues de déneiger les trottoirs devant leur propriété et de dégager l'accès aux boîtes aux lettres (merci pour le facteur et le porteur de journaux).

La déneigeuse a souvent des difficultés à manoeuvrer dans certaines rues du village, veuillez garer les véhicules à l'intérieur des propriétés ou de manière à ne pas gêner le passage de celle-ci lors des épisodes neigeux.

ECOLE LUNE ET FONTAINE - MARCHÉ DE NOËL

Le marché de Noël de l'école aura lieu le vendredi 1er décembre, de 17h à 19h30 dans la salle de motricité de l'école maternelle.

SÉCURITÉ - ECOLE

Beaucoup d'enfants de l'école maternelle se balancent ou escaladent la rambarde de sécurité près du parking et sous le préau, entraînant les autres, juste après la sortie des classes et cela est dangereux. Il est rappelé aux parents et aux personnes en charge de la garde des enfants, de l'importance de surveiller voire de recadrer leurs enfants quand ils ont des comportements dangereux. Votre responsabilité est engagée en cas d'accident.

RAPPEL : STATIONNEMENT AUX ABORDS DE L'ÉCOLE

Les parents sont invités à ne pas gêner les entrées et sorties du parking de l'école et de se garer uniquement aux emplacements prévus. La sécurité de vos enfants en dépend.

ASSOCIATION DE PÊCHE

L'Association de pêche de Burnhaupt le Bas propose une animation sociale autour et au profit du téléthon aux dates nationales du 8 au 10 décembre 2023.

Une session de pêche non-stop est autorisée par la commune du vendredi matin au dimanche fin de journée au plan d'eau.

L'objectif de ce week-end est totalement caritatif : aussi la pêche en No-Kill est ouverte à tous sur la base des tarifs invités soit 12€ la journée et 10€ la nuit.

Nous vous remercions de vous associer à cette première par la pêche bien sûr mais aussi par une promenade-visite et une halte pour les boissons et ou sandwichs ainsi que pour la tombola.

Nous proposerons à la vente du samedi matin 9 heures au dimanche 15 heures : bol de soupe, vin chaud, boissons diverses, sandwich merguez, sandwich knack ou viennoise et une tombola pour un panier garni (valeur 100€) tirage en public dimanche 12h.

Une animation par les majorettes de Burnhaupt et environs est en cours de cours de finalisation pour le samedi après-midi, animation bien entendu sujette aux conditions météo.

Pour les candidats à la pêche, nous vous remercions de nous faire connaître au plus tard le 1er décembre votre souhait de participation pour tout ou partie de ce week-end de pêche particulier, ce par mail à l'adresse suivante : jeanmarc@sauner.eu

D'autres communications seront dispensées au fil des événements. Vos propositions autour de cette animation seront les bienvenues.

Merci à vous avec le plaisir de réussir cette animation caritative.

BALAYAGE DES RUES

Une opération de balayage mécanique des rues est programmée pour les 29 et 30 novembre prochains.

Dans la mesure du possible, merci de ne pas stationner vos véhicules sur le domaine public.

CONSULTATION DU PUBLIC

LES « ZONES D'ACCÉLÉRATION POUR LES ÉNERGIES RENOUVELABLES »

En 2020 la France a été le seul pays sur les 27 membres de l'Union Européenne à ne pas remplir ses objectifs, pourtant inscrits dans la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie, en matière d'énergies renouvelables. En effet, la production nationale d'énergies renouvelables n'a représenté que 19,1% de la consommation finale brute énergétique du pays contre un objectif affiché de 23%. En sachant qu'en 2030 l'objectif est porté à plus de 33% et qu'à cette date les énergies renouvelables devront représenter 40 % de la production d'électricité, 38 % de la consommation finale de chaleur, 15 % de la consommation finale de carburant et 10 % de la consommation de gaz...Il reste donc du chemin à parcourir pour atteindre ces objectifs et l'objectif final de la neutralité carbone à l'horizon 2050.

Pour combler ce retard et accélérer la production d'énergies renouvelables sur le territoire français, la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables, dite loi APER, impose à toutes les communes de France de définir « des zones d'accélération » sur leur ban communal.

Qu'est-ce qu'une « zone d'accélération pour les énergies renouvelables » ?

Il est demandé aux communes de définir sur leur territoire, après concertation auprès de leurs administrés, des zones d'accélération **où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter**. Ces zones d'accélération peuvent concerner tous types d'énergie renouvelable : photovoltaïque, éolien, biomasse, géothermie, biogaz, énergies de récupération, etc. Elles constituent des périmètres au sein desquels les porteurs de projets sont incités à développer des études et des travaux relatifs à la production d'énergie renouvelable. **Dans ces zones, les délais d'instruction des projets nécessitant une autorisation environnementale pourront être raccourcis et elles ouvriront également droit à des dispositifs financiers préférentiels** (dont les modalités ne sont pas encore connues).

Ces zones d'accélération ne seront pas des zones exclusives : des projets pourront être autorisés en dehors. Toutefois, un comité de projet sera obligatoire pour ces projets, afin d'inclure la commune d'implantation du projet et les communes limitrophes dans les discussions préliminaires au plus tôt et les porteurs de projet seront, quoi qu'il en soit, incités à se diriger vers ces zones d'accélération.

Les communes, en lien notamment avec leur intercommunalité de rattachement, ont jusqu'à la fin de l'année 2023 pour consulter leurs habitants et définir ces zones d'accélération, par filière d'énergie renouvelable, avant transmission à l'Etat. Les cartes départementales des zones d'accélération seront ensuite soumises à l'avis du Comité régional de l'énergie qui déterminera si l'exercice réalisé permet d'atteindre les objectifs régionaux de production. Pour ce faire, l'Etat met à disposition des communes et du public un portail cartographique permettant d'obtenir des informations sur le développement des énergies renouvelables sur le territoire et de visualiser certains potentiels préétablis. L'adresse du portail cartographique est la suivante :

<https://geoservices.ign.fr/portail-cartographique-enr>

A BURNHAUPT-LE-BAS, la municipalité a décidé d'organiser la consultation publique du **20 novembre au 4 décembre** 2023. Durant cette période vous êtes invités à faire parvenir en mairie vos souhaits et vos idées pour définir des zones d'accélération de production d'énergie renouvelable sur le ban communal pour chaque type d'énergie (solaire, éolien, biogaz, etc). Exemples : vous êtes propriétaire d'un terrain et vous souhaitez qu'il puisse accueillir dans le futur des équipements de production d'énergies renouvelables ; ou vous imaginez des endroits sur la commune qui seraient favorables à l'implantation de ces moyens de production ; **venez partager vos idées en mairie !** Pour cela, un registre sera mis à votre disposition aux heures d'ouverture de la mairie et vous pourrez également nous partager vos réflexions par email (mairie@burnhaupt-le-bas.fr) ou par courrier.

Mairie de Burnhaupt-le-Bas

25 rue Principale
68520 Burnhaupt-le-Bas
03 89 48 70 61

<http://burnhaupt-le-bas.fr>
mairie@burnhaupt-le-bas.fr

Horaires d'ouverture :
Lundi 10h-12h 14h-19h
Mardi fermé
Mercredi 10h-12h 14h-18h
Jeudi 14h-19h
Vendredi 10h-12h 14h-18h



Responsable de publication :
Alain GRIENEISEN
Rédaction :
Céline CHARPENTIER

Imprimé par nos soins
Ne pas jeter sur la voie publique